

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS



**ASSOCIATION ÇA COULE DE SOURCE**  
**3 RUE DES ÉCOLE**  
**02 43 68 12 71**  
**[cacouledesource.animation@wanadoo.fr](mailto:cacouledesource.animation@wanadoo.fr)**

## Article n°1 - Modalités d'accueil

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est géré par l'association « Ça coule de source », une structure intercommunale entre : Port-Brillet, La Brûlatte, Olivet et Launay-Villiers. Ces quatre municipalités ont signé une convention avec l'association afin d'offrir aux enfants des temps d'animations mis en place et proposés par une équipe d'animateurs professionnels qualifiés. Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 10 ans. L'association s'engage à proposer un service de qualité reposant sur un projet éducatif et pédagogique.

## Article n°2 - Jours et Horaires d'ouverture

L'ALSH accueille les enfants tous les mercredis (en journée entière ou en demi-journée avec ou sans la restauration).

L'accueil de loisirs est également ouvert à chaque vacances scolaires (sauf 2 semaines en période estivale), l'inscription se fait **obligatoirement à la journée** (avec ou sans restauration).

**Selon les projets menés l'inscription à la semaine peut également être imposée.**

- Garderie du matin (*service communal*) : 7h00 à 8h50
- ALSH matin : 8h50 à 12h00
- Restauration (*service communal*) : 12h00 à 13h30
- ALSH après-midi : 13h30 à 17h30 (départ possible à partir de 17h00 sauf les enfants qui rentre seul).
- Garderie du soir (*service communal*) : 17h30 à 19h00

## Article n°3 - Lieux d'accueil

La salle d'animation des 3-6 ans est située dans les locaux de l'école de la souris verte et 6-10 ans occupent les deux salles de la garderie. La cour de l'école est commune aux deux tranches d'âges. Nous pouvons également avoir accès au gymnase de Port-Brillet pour les activités sportives.

Les 3-6 ans font la sieste dans le dortoir de l'école. Tous les enfants ont également accès à la salle de motricité.

## Article n°4 - Modalité d'inscription et d'annulation

Pour une première inscription un rendez-vous doit être organisé. Les inscriptions devront être effectuées obligatoirement sur **le portail famille Iloïse**. Lorsque l'inscription sera validée les familles recevront un mail. Une liste d'attente sera mise en place si la capacité maximale des effectifs est atteinte. **Si votre enfant est malade, merci de prévenir l'association avant 9h00**. Sous présentation d'un certificat médical l'absence ne vous sera pas facturée.

### Vacances :

Les familles seront averties par mail dès que les inscriptions pour les vacances seront possibles, **les modifications d'inscription seront possible jusqu'à 7 jours avant le début des vacances (annulation avant 9h00)**. Les annulations non justifiées seront facturées.

### Mercredis :

L'inscription pourra se faire pour l'intégralité de l'année scolaire (de septembre à juin). Les annulations seront possible sous 7 jours (avant 9h00) sinon la facturation sera appliquée.

Pour une question d'organisation, les enfants pratiquant une activité extrascolaire le mercredi l'après-midi devront quitter l'ALSH à 12h00 ou 13h30.

Nous demandons aux familles de respecter les horaires d'arrivées et de départs de l'ALSH.

Les familles doivent être rigoureuses lors de l'inscription de leur enfant. **Une pénalité de 100%** sera appliquée si l'enfant est présent alors qu'il n'est pas inscrit. Si l'enfant est inscrit mais pas présent, la journée sera facturée (sauf absence justifiée). Au bout de trois absences non justifiées, un rendez-vous devra être organisé.

## Article n°5 - Tarifications et paiements

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, à la journée ou demi-journée. Le goûter est fournis pour les enfants inscrits à la journée ou l'après-midi. Si les familles ne communiquent pas leur quotient familial, le tarif maximal sera appliqué.

Les tarifs seront amenés à évoluer à compter du 1er janvier de chaque année.

Le paiement devra être effectué à réception de la facture (dans un délais de 15 jours). Le non paiement à la date d'échéance entraînera un refus d'inscription de l'enfant.

Type de paiement possible :

- par prélèvement en fournissant un RIB
- par chèque
- en espèce
- ticket CESU, chèque ANCV, chèque loisirs MSA

## Article n°6 - Sécurité et vie à l'ALSH

Il doit être précisé sur le dossier d'inscription si l'enfant est allergique ou autres contre-indications (insecte, nourriture, asthme...). Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.

En cas d'allergie ou de maladie chronique, les représentants légaux doivent nous fournir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Toutes personnes venant chercher l'enfant doit y être autorisées dans le dossier d'inscription ou nous fournir une autorisation parentale.

Pour les enfants de maternelle, pensez à prévoir un change.

Les enfants doivent avoir des vêtements confortables, adaptés qui ne craignent pas pour permettre à l'enfant de s'épanouir pleinement dans ses activités.

Le port de bijoux, jeux personnels et les objets de valeurs ne sont pas autorisés, en cas de perte ou vol, l'association ne sera pas tenue pour responsable.

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées avec l'équipe éducative. Si le comportement d'un enfant perturbe le fonctionnement et la vie en collectivité de l'ALSH, les parents en seront invertis par l'équipe d'animation et la direction. Si les difficultés de comportement persistent, une exclusion temporaire pourra être décidée.

## Article n°7 - Les sorties

L'ALSH peut proposer des sorties dans ce cas un coût supplémentaire sera demandé aux familles. Occasionnellement, les enfants peuvent être transportés dans les mini-bus de l'association pour effectuer des petits trajets (cinéma du Bourgneuf...), l'autorisation des parents est alors demandée sur le dossier d'inscription.

Des séjours peuvent être proposés pour les 3-6 ans et les 6-10 ans.

## Article n°8 - Divers

L'inscription d'un enfant à l'ALSH implique l'acceptation totale du présent règlement par les représentants légaux.

Ce document a été adopté par l'ensemble du Conseil d'Administration et ne peut être modifié que par celui-ci.